



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de décembre 2019
de la Section Académique du
SNETAA FO
15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle
snetaa.poitiers@free.fr
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

200



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Audience Rectrice / Point AESH
- p.3 : Retraités, pour le maintien de notre système de retraite par répartition ; Les CAPA « mouvement » dessaisies
- p.4 : Site internet académique du SNETAA FO ; Histoire syndicale du journal académique

Réforme des retraites : les PLP rejettent la mise aux « points » du gouvernement

Belles mobilisations le jeudi 5 décembre dans l'Académie autour du projet de retraite Delevoye-Macron. **Aux côtés de** l'ensemble des salariés du public et du privé, les PLP, ont pris largement part à la grève et aux manifestations sur l'ensemble de l'Académie pour dénoncer un projet de destruction d'un droit social majeur : celui des retraites. Même les collègues, qui d'habitude se mobilisaient peu ont pris conscience de l'enjeu en se mobilisant massivement. Cela s'est vu dans les cortèges imposant dans toute l'Académie, à un niveau plus atteint depuis plus de 10 ans.

Les collègues avaient bien lu la lettre envoyée par notre Ministre la veille au soir, vantant la main sur le cœur qu'aucun enseignant ne verrait sa pension de retraite diminuer avec la réforme proposée. Comment peut-on croire à de telles promesses, après PPCR et la magnifique revalorisation promise, après avoir ôté toute transparence à notre avancement en supprimant cette prérogative aux CAPA avec la loi de transformation de la fonction publique ? Belle partie de poker menteur en vérité.

C'est parce que les promesses n'engagent que ceux qui y croient que le SNETAA-FO de l'Académie, aux côtés des autres salariés du public et du privé, est dans les manifestations et les actions contre la réforme depuis le départ. C'est pour cela qu'il a maintenu la mobilisation le Mardi 10 Décembre et les collègues PLP étaient encore nombreux dans les cortèges.

Les enseignants sont les grands perdants de cette réforme. Aujourd'hui, le Ministère propose de voter la réforme des retraites en Janvier puis d'ouvrir des négociations sur la revalorisation des primes des enseignants durant l'été. Revaloriser des primes ! Mais pourquoi ne pas revaloriser les carrières en dégelant le point d'indice ! Une prime est liée à une fonction particulière. En réalité les PLP comme les autres enseignants financeront eux mêmes le maintien de leur pension en devant travailler plus, en acceptant la compétition entre collègues, si joliment appelée mérite. En fait ce gouvernement fait d'une pierre deux coups : il finance le surcoût des retraites des enseignants sans que cela lui coûte réellement et il cherche à les museler en revoyant statut et condition de travail. Comment accepter une telle régression ?

Cette fausse main tendue n'est qu'une mascarade. Au SNETAA, nous attendons encore de voir les effets concrets du PPCR dont la seule réelle revalorisation est la classe exceptionnelle, inaccessible pour l'immense majorité d'entre nous. Nous ne croyons pas plus aux mirages qu'aux miracles. Plus que des paroles nous attendons des preuves. Pour le moment nous savons surtout ce que nous avons perdu et ce que nous pourrions perdre si la réforme des retraites se met en place. C'est pourquoi, le SNETAA FO a suivi les lignes directrices de sa Confédération FO et des Unions Départementales Force Ouvrière pour participer aux manifestations qui ont eu lieu dans l'Académie, comme celle du 17 décembre afin que Ministère et Gouvernement comprennent que nous ne voulons pas de cette réforme par points.

Cette réforme qui ne ferait que rompre le contrat tacite que nous avons signé avec le ministère en acceptant de faire vivre un Enseignement Professionnel initial, laïque, sous statut scolaire, malgré une carrière financièrement peu évolutive mais compensée par une retraite calculée sur les six derniers mois. Ce projet de réforme rompt ce pacte et pour le SNETAA FO cela n'est pas concevable.

En 2020, le SNETAA FO de l'Académie de Poitiers sera à vos côtés pour vous informer et pour poursuivre ensemble la défense du statut des PLP, les Lycées professionnel et l'avenir des jeunes qui nous sont confiés.

Bonne année à toutes et à tous

La Rochelle, 19 décembre 2019, Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

LE SNETAA REÇU EN AUDIENCE AUPRÈS DE LA RECTRICE

Le 19 novembre le SNETAA FO a été reçu à sa demande par la Rectrice de l'Académie de Poitiers, nouvellement nommée. Cette audience avait un double objectif : présenter l'équipe académique tout en rappelant les valeurs du SNETAA et faire un point d'actualité sur la rentrée dans notre Académie.

Ainsi plusieurs dossiers ont été abordés : la situation critique dans certains établissements de notre Académie mais aussi les situations des AESH (voir complément ci-dessous), de l'ASH et l'application des textes pour l'attribution de l'ISOE modulable et la prime PP, la stricte application des textes dans le cadre des regroupements de classes dites « mixtes » dans les grilles horaires, la carte des formations et la fermeture des GA .

La Rectrice pour sa part a précisé au cours de cette audience des éléments qui méritent particulièrement d'être soulignés ici :

- Pour ce qui est de l'évolution de l'accompagnement de nos lycéens par des ASH, les élèves dans le cadre de leur formation professionnelle doivent gagner en autonomie et donc l'encadrement des élèves doit être modulé voire réduit au fur et à mesure de leur parcours scolaire. Elle nous a précisé que dans le cadre de leur insertion professionnelle, ils n'auront pas de personnel pour les accompagner.
- Sur la carte des formations, elle a établi un bilan : 3000 places-élèves vacantes à la rentrée. A partir de 2026 compte tenu de l'évolution démographique, une forte chute des effectifs est attendue. La Rectrice dit réfléchir sur l'évolution de nos établissements qui pourraient accueillir tous types de publics afin de mettre en place tout types de formations !

Cette audience en amènera d'autres où nous continuerons de défendre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et ses personnels Enseignants et d'Education !

Stéphane Contamines, membre du Bureau Académique



AESH : AUDIENCE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

Dans cette audience auprès de la Rectrice de Poitiers, la thématique sur l'école inclusive et la situation des AESH, notamment dans les Lycées Professionnels, ont été abordées.

Dans un premier temps, il a été soulevé les conditions inacceptables de travail de ce début d'année scolaire, pour ce personnel fragile. En effet, des AESH sont venus travailler sans contrat et n'ont pas été rémunérés fin Septembre.

Nous avons rappelé le fait que le dispositif PIAL nous a été présenté comme une expérimentation sur 2 années, pouvant éventuellement être généralisée si les résultats s'avéraient positifs. Or PIAL n'est plus une expérimentation mais va être obligatoire pour tous dès l'année prochaine !

La position du SNETAA FO est simple : un type de contrat unique ainsi qu'un service payeur unique vers lequel il est possible de se tourner en cas de besoins. De plus, il semble nécessaire de mettre en place un vivier d'AESH, pouvant remplacer en cas d'absence, pour ne pas pénaliser les équipes en place et les jeunes.

La Rectrice a assuré la sécurisation des postes ainsi que la professionnalisation grâce aux formations proposées (pendant les vacances...) et une intégration dans les équipes pédagogiques. Un contrat type devrait également être mis en place.

Suite à cette entrevue, le SNETAA FO a obtenu la suppression de deux journées de formation initialement prévues les 23 et 24 Décembre en Charente Maritime. Le SNETAA FO organisera dans les prochaines semaines des réunions pour échanger sur les différentes situations et informer les AESH de leurs droits.

Virginie Guédon, référente AESH, SNETAA FO Poitiers

Retraités, nous revendiquons le maintien de notre système de retraite par répartition

Le Président de la République, a confié à Jean Paul Delevoye nommé Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites, la mission de préparer la création d'un système universel de retraite. Ce système permettrait, nous dit-on, de sauver les retraités, à condition de travailler plus longtemps et d'accepter une pension moindre. Le but est d'instaurer un système de retraite fondé sur un calcul par points, ce que l'on appelle système par capitalisation, où la valeur du point est variable et fluctuante (en fonction de la conjoncture économique). C'est la remise en cause du fondement social du programme du Conseil National de la Résistance. Le SNETAA FO ne peut l'accepter.

Cette réforme n'aurait pas d'incidence pour les retraités actuels nous assure-t-on. Mais est-ce crédible ? Alors que le candidat Macron avait promis en 2017 de garantir le pouvoir d'achat des retraités, la CSG a été augmentée de 1,7 % (ce qui correspond à 25% de hausse du montant de cet impôt), les pensions n'ont pas été revalorisées en fonction de l'inflation, ce qui est pourtant garanti par le Code de la Sécurité sociale. De plus, le gouvernement affirme que les retraites qui représentent 14 % du PIB ne devraient pas dépasser 12 % du PIB. Or chacun sait que le nombre de retraités va augmenter dans les années à venir.

Chaque retraité verra sa pension baisser, y compris ceux qui, actuellement, en perçoivent une. Nous refusons la paupérisation des retraités. Le combat pour les retraites n'est pas uniquement le combat des actifs. Il concerne aussi les retraités. Nous revendiquons le maintien de notre système de retraite par répartition basé sur la solidarité. Nos aînés se sont battus pour créer la retraite . Nous nous battons pour la garder.

Yves-Henri Saulnier, référent retraité Académique SNETAA FO



Les CAPA « mouvement » dessaisies de leurs prérogatives !!!

La loi de la fonction publique du 6 août 2019 entérine la disparition des CAPA mutations à compter de cette année. Si les résultats des deux phases du mouvement étaient loin de satisfaire, qu'en sera-t-il de cette nouvelle campagne et des prochaines, dans lesquelles il n'existera aucune vision collective car aucun document de travail ne sera donné aux syndicats !!!! Et ce n'est qu'un début, car en 2021 les CAPA de promotion, échelons et PPCR, sont elles aussi amenées à disparaître....

Pourtant, les services du Rectorat, en particulier celui de Poitiers, reconnaissent que les éclairages et les compléments d'informations sont précieux pour améliorer la situation d'un-e collègue, y compris dans les GT (groupes de travail) situations sociales et médicales par exemple. Reste à charge pour les syndicats, les CAPA disciplinaires et les recours concernant les mutations et les rendez-vous de carrière.

Là encore de nouvelles « règles du jeu » sont imposées : seul le recours administratif sera possible contre une décision individuelle, ou pour une situation jugée défavorable par l'administration, c'est à dire l'obtention d'une mutation sur un vœu non formulé ou l'absence de mutation. Il sera possible de se faire accompagner par un représentant de son choix appartenant à une organisation syndicale représentative. **Il est indispensable pour chaque PLP d'adhérer à un syndicat qui l'aidera dans sa démarche de mutation.**

Dans l'académie, le SNETAA FO est présent et efficace pour défendre titulaires, stagiaires ou contractuels pour les demandes de mutations et premières affectations. Il est représentatif car présent au sein de sa Fédération au CTM et au CTA, et toujours disponible avec son équipe de commissaires paritaires académiques. Son expertise est reconnue et le plus grand nombre d'évolutions favorables lors du mouvement 2019 sont à mettre à son actif.

Le SNETAA FO revendique comme le prévoit le statut de la fonction publique, un véritable droit à mutation.

Christelle Bruneau membre du bureau académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>



Accueil



Bienvenue aux internautes qui nous font l'amitié de visiter le site du **snetaa FO** de l'Académie de Poitiers, Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome.

Le SNETAA-FO est le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel Public.

Le SNETAA-FO fait partie de la FNEC FP-FO **FO**, Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, Force Ouvrière.

L'équipe académique vous souhaite une bonne visite de son site internet.

Testé uniquement sous Firefox !
Contacter le webmestre

Le site internet du SNETAA FO de l'académie de Poitiers fait peau neuve :

Cher (e) collègue, le nouveau site académique internet du SNETAA est à ta disposition pour trouver des informations sur l'actualité syndicale nationale, académique ou celle d'un établissement.

Chaque adhérent, lecteur de ce journal, peut aussi faire vivre le site internet en proposant des articles ou des idées d'article, via son correspondant local SNETAA ou directement au webmestre qui la proposera au comité de publication de notre secrétariat académique.

Un espace est réservé (login + Mdp) aux correspondants locaux (S1) qui ont accès à des documents qu'ils peuvent notamment afficher sur le panneau syndical. Si tu es correspondant et que tu n'as pas reçu ton identifiant et ton mot de passe, demande-le au webmestre du site internet académique.

germaneau.snetaa@gmail.com

Jean-Luc Germaneau (webmestre du site internet snetaa fo académie de Poitiers)

Histoire du journal académique du SNETAA :

Publié tout d'abord avec un autre nom (la lettre du SNETAA) puis sur papier, routage postal (SNETAA Informations Académie de Poitiers), puis remplacé enfin par un format numérique, toujours à l'attention de ses adhérents et de quelques autres, le journal arrive à son **numéro 200** !! (2x100). L'histoire du SNETAA s'y retrouve en cohabitation avec différentes Fédérations ou Confédération : FEN, FSU, e.i.L, cgt FO dont fait partie la FNEC FP FO.

Merci à ses Secrétaires Académiques successifs, depuis les années 70 ... Jacques Dibot, Michel Guiber-teau, Yves-Henri Saulnier, Jean-Pierre Ardon, Claude Boé, Serge Grossin, Henri Lalouette et Bénédicte Moulin, merci à eux pour avoir avec ce journal tenu la ligne éditoriale d'un syndicat d'adhérents, indépendant, défendant la laïcité pour une formation professionnelle publique, spécifique, pour ses personnels, ses établissements (LP, SEP, SEGPA, EREA), et pour les jeunes qui y sont scolarisés.

